



MAIRIE DE VERT

Département des Yvelines (78930) – Arrondissement de Mantes La Jolie – Canton de Bonnières s/Seine
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

☎ 01.34.76.30.71 📠 01.34.76.40.52 - mail : mairiedevert@orange.fr - site : www.vert78930.fr



REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

**Renseignement et réservation uniquement
LUNDI et JEUDI de 17h à 19h en Mairie au 01.34.76.30.71**

La commune se réserve le droit de refuser la location à toute personne qui lui semblerait ne pas présenter les conditions requises pour être un occupant sérieux.

- L'utilisation d'un traiteur est obligatoire (sauf repas froids)
- Le maximum d'occupants à table autorisé est de **120 personnes**.

Les locations extra-communales excluent l'organisation de bal public.

PAIEMENT

- A la réservation, il sera perçu un chèque d'acompte de 500 euros quel que soit le tarif de la location.
- Ce chèque deviendra « chèque de caution » pour le jour de la manifestation.
- TROIS MOIS AVANT LA MANIFESTATION**, le locataire devra impérativement fournir :
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile,
 - Le chèque correspondant au montant de la location libellé à l'ordre du Trésor Public.

En cas de désistement

- Plus de deux mois avant la date de location, l'acompte ne sera remboursé qu'à 50 %,
- S'il intervient pendant les 2 mois qui précèdent la date de location, l'acompte sera conservé intégralement.

UN ETAT DES LIEUX, INTERIEUR et EXTERIEUR sera fait, avant et après la location, **il conditionnera le retour du chèque de caution.**

Accusé de réception en préfecture
078-217806470-20220407-20220409-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022